

CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 5 MARS 2020
à 19 Heures 00

Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents : 12 Date de convocation : 27 février 2020
Pouvoirs : 0
Nombre de membres votants : 12
N'ayant pas pris part au vote : 0

(Le Maire ayant quitté la salle)

L'an deux mil vingt le cinq mars, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LE CERGNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Hélène VAGINAY, Maire.

PRESENTS : MMES et MM. VAGINAY Hélène, Maire - ANTOINAT Guy - PALLUET Christine - DECHAVANNE Yves - CLAIR Cyril - Adjoints - PRADET Michelle - DESPINASSE Stephan - GUILLOSSOU Yvon - FERRAS Alexandre - MARCEAU Laurence - DUMUSSY Nicole - SUCHEL André.

ABSENTS avec excuses :

Secrétaire élu pour la durée de la session : PRADET Michelle

Madame le Maire accueille l'assemblée.

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal aborde l'ordre du jour.

DELIBERATION N° 2020-001 / 12 : POUR CONTRE : 0 ABSENTION : 0

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019 :

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution des budgets communal, eau assainissement et lotissement de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

- DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

- APPROUVE les comptes de gestion du budget principal communal, du budget eau assainissement et du budget lotissement, pour l'exercice 2019 comme suit :

COMMUNE :

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Titres recettes émis	261 828,30	560 842,20	822 670,50
Réductions titres	5 000,00	1 399,40	6 399,40
Recettes nettes	256 828,30	559 442,80	816 271,10
DEPENSES			
Mandats émis	195 934,76	547 398,99	743 333,75
Annulations mandats		215,38	215,38
Dépenses nettes	195 934,76	547 183,61	743 118,37
RESULTATS EXERCICE			
Excédent	60 893,54	12 259,19	73 152,73
Déficit			

EAU ASSAINISSEMENT :

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Titres recettes émis	42 856,22	135 046,80	177 903,02
Réductions titres		1 072,64	1 072,64
Recettes nettes	42 856,22	133 974,16	176 830,38
DEPENSES			
Mandats émis	92 122,42	114 810,24	206 932,66
Annulations mandats			
Dépenses nettes	92 122,42	114 810,24	206 932,66
RESULTATS EXERCICE			
Excédent		19 163,92	
Déficit	49 266,20		30 102,28

LOTISSEMENT :

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Titres recettes émis	7 217,46	7 782,40	14 999,86
Réductions titres			
Recettes nettes	7 217,46	7 782,40	14 999,86
DEPENSES			
Mandats émis	7 494,52	287,88	7 782,40
Annulations mandats			
Dépenses nettes	7 494,52	287,88	7 782,40
RESULTATS EXERCICE			
Excédent		7 494,52	7 217,46
Déficit	277,06		

DELIBERATION N° 2020-002 / 11 : POUR CONTRE : 0 ABSENTION : 0 N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE : 1

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2019 :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Considérant que M. Guy ANTOINAT , Premier Adjoint, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

Considérant que Mme Hélène VAGINAY, Maire, s'est retirée et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. Guy ANTOINAT, pour le vote du compte administratif ;

Vu la délibération 2020-001 approuvant le compte de gestion 2019 de la commune ;
M. Guy ANTOINAT explicite le détail du compte administratif de l'exercice 2019 dressé par l'ordonnateur, chapitre par chapitre et fonction par fonction.
Le Conseil Municipal, après avoir entendu lecture du compte administratif de la Commune de l'exercice 2019,

Considérant que le compte est régulier et en concordance avec le compte de gestion du Receveur Municipal,

- **APPROUVE** le compte administratif 2019 de la Commune comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section fonctionnement	547 183,61	559 442,80
	Section investissement	195 934,76	256 828,30

REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section de fonctionnement (002)		139 917,28
	Report en section investissement (001)		81 860,75

TOTAL (réalisations + reports)	743 118,37	1 038 049,13
-----------------------------------	------------	--------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	29 400,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020	29 400,00	

RESULTATS CUMULE	Section de fonctionnement	547 183,61	699 360,08
	Section d'investissement	225 334,76	338 689,05
	TOTAL CUMULE	772 518,37	1 038 049,13

DELIBERATION N° 2020-003 / 11 : POUR CONTRE : 0 ABSENTION : 0 N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE : 1

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF EAU ASSAINISSEMENT 2019 :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Considérant que M. Guy ANTOINAT , Premier Adjoint, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

Considérant que Mme Hélène VAGINAY, Maire, s'est retirée et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. Guy ANTOINAT, pour le vote du compte administratif ;

Vu la délibération 2020-001 approuvant le compte de gestion 2019 pour le budget eau assainissement ;

M. Guy ANTOINAT explicite le détail du compte administratif de l'exercice 2019 dressé par l'ordonnateur, chapitre par chapitre et fonction par fonction.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu lecture du compte administratif du budget eau assainissement de l'exercice 2019,

Considérant que le compte est régulier et en concordance avec le compte de gestion du Receveur Municipal,

- **APPROUVE** le compte administratif 2019 du budget eau assainissement comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section exploitation	114 810,24	133 974,16
	Section investissement	92 122,42	42 856,22

REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section exploitation (002)		156 418,23
	Report en section investissement (001)		89 093,97

TOTAL (réalisations + reports)	206 932,66	422 342,58
-----------------------------------	------------	------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020	Section exploitation		
	Section d'investissement	26 925,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020	26 925,00	

RESULTATS CUMULE	Section exploitation	114 810,24	290 392,39
	Section d'investissement	119 047,42	131 950,19
	TOTAL CUMULE	233 857,66	422 342,58

DELIBERATION N° 2020-004 / 11 : POUR CONTRE : 0 ABSENTION : 0 N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE : 1

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT 2019 :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Considérant que M. Guy ANTOINAT , Premier Adjoint, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

Considérant que Mme Hélène VAGINAY, Maire, s'est retirée et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. Guy ANTOINAT, pour le vote du compte administratif ;

Vu la délibération 2020-001 approuvant le compte de gestion 2019 pour le budget lotissement ;

M. Guy ANTOINAT explicite le détail du compte administratif de l'exercice 2019 dressé par l'ordonnateur, chapitre par chapitre et fonction par fonction.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu lecture du compte administratif du budget lotissement de l'exercice 2019,

Considérant que le compte est régulier et en concordance avec le compte de gestion du Receveur Municipal,

- **APPROUVE** le compte administratif 2019 du budget lotissement comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section fonctionnement	287,88	7 782,40
	Section investissement	7 494,52	7 217,46

REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section fonctionnement (002)		
	Report en section de investissement (001)	7 217,46	

TOTAL (réalisations + reports)	14 999,86	14 999,86
--------------------------------	-----------	-----------

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020	Section fonctionnement		
	Section d'investissement		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020		

RESULTATS CUMULE	Section fonctionnement	287,88	7 782,40
	Section d'investissement	14 711,98	7 217,46
	TOTAL CUMULE	14 999,86	14 999,86

DELIBERATION N° 2020-005 / 12 : POUR CONTRE : 0 ABSENTION : 0
SECTORISATION - MAPA - CHOIX DE L'ENTREPRISE :

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 17 décembre 2019 n° 2019-065, concernant les travaux de sectorisation sur le réseau eau potable et le lancement du marché à procédure adaptée.

Le MAPA a été lancé le 6 janvier 2020 sous forme dématérialisée sur le site AWS Achat sous le numéro 20 AT-0004-Z, publié sur le BOAMP, le pays entre Loire et Rhône, ainsi que sur l'Essor. La date limite de réception des plis était le vendredi 31 janvier 2020 à 12h00.

Le MAPA n'était pas alloti. Les critères d'attribution étaient les suivants : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères avec leur pondération 60 % pour le prix et 40 % pour la valeur technique de l'offre.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le lundi 3 février à 9h00 en mairie, pour procéder à l'ouverture des plis.

Deux entreprises ont remis une offre, dans les délais impartis, par voie dématérialisée pour le lot unique :

VEOLIA EAU de Saint Chamond

SADE de Paris

Ces deux offres ont été déclarées régulières.

Mme Le Maire soumet au Conseil Municipal le tableau des analyses des offres, réalisé par le cabinet ICA Environnement, chargé de la mission de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage :

	VEOLIA EAU	SADE
Offre de prix HT	52 350,00 €	110 125,00 €
Note « prix » sur 60	60	28,52
Méthodologie appliquée sur 10	4	8
Moyens humains sur 10	8	10
Planning intervention sur 10	8	10
Qualité équipement sur 5	5	5
Capacité Professionnelle sur 5	2	4
Note technique sur 40	27	37
Note finale sur 100	87	65,52

Considérant que toutes les formalités relatives à la passation du marché ont bien été respectées ;

Qu'au regard du rapport d'analyses des offres dressé par le cabinet ICA Environnement, Mme la Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise VEOLIA EAU qui est la mieux disante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le marché des travaux de sectorisation sur le réseau eau potable ;
- **DECIDE** d'attribuer le lot unique du marché à l'entreprise VEOLIA EAU de Saint Chamond, pour un montant de 52 350,00 euros HT ;
- **DIT** que la dépense sera inscrite au BP eau assainissement 2020 opération n°26 sectorisation ;
- **AUTORISE** Le Maire ou son représentant, à signer le marché avec l'entreprise retenue ainsi que tous autres documents s'y rapportant.

DELIBERATION N° 2020-006 / 12 : POUR CONTRE : 0 ABSENTION : 0
VESTIAIRES SALLE DE BASKET - MAPA - CHOIX DES L'ENTREPRISES :

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 17 décembre 2019 n° 2019-064, concernant les travaux d'extension des vestiaires de la salle de basket et le lancement du marché à procédure adaptée.

Le MAPA a été lancé le 20 janvier 2020 sous forme dématérialisée sur le site AWS Achat sous le numéro 20 AT-0005-Y, publié sur le BOAMP, le pays entre Loire et Rhône, ainsi que sur l'Essor. La date limite de réception des plis était le vendredi 14 février 2020 à 12h00.

Le MAPA est alloti de 11 lots :

Lot n°1 : Terrassement Maçonnerie VRD

Lot n°2 : Charpente Couverture Zinguerie

Lot n°3 : Façades

Lot n°4 : Menuiseries extérieures PVC porte entrée aluminium

Lot n°5 : Menuiseries intérieures

Lot n° 6 : Cloisons Doublages Isolation Peinture

Lot n° 7 : Carrelage Faiences

Lot n° 8 : Mettalerie Serrurerie

Lot n°9 : Electricité

Lot n°10 : Plomberie Sanitaire

Lot n°11 : Chauffage Ventilation

Les critères d'attribution étaient les suivants : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères avec leur pondération 60 % pour les valeurs techniques des prestations et 40 % pour l'offre de prix.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le mardi 18 février 2020 à 14h00 en mairie, pour procéder à l'ouverture des plis.

Quatre entreprises ont répondu pour le lot n°1, deux entreprises pour le lot n°2, trois entreprises pour le lot n°3, quatre entreprises pour le lot n°4, une entreprise pour le lot n°5, sept entreprises pour le lot n°6, six entreprises pour le lot n°7, deux entreprises pour le lot n°8, quatre entreprises pour le lot n°9, quatre entreprises pour le lot n°10 et quatre entreprises pour le lot N°11

Ces offres ont été remises, dans les délais impartis, par voie dématérialisée et ont été déclarées régulières.

Mme Le Maire soumet au Conseil Municipal le tableau des analyses des offres, réalisé par AM Conception Sylvie MAYOR, architecte DPLG, chargé de la mission de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage :

LOT N°1 : Terrassement Maçonnerie VRD Montant estimation HT : 42 800 euros

Entreprises	A l'ouverture des plis € HT	Après vérification € HT	Option HT	Base + option HT	Critère 1 technique 60 %	Critère 2 offre prix 40 %	Note totale	Classement	Observations
LAPIERRE	43 678,31	43 678,31	1 655,78	45 334,09	6,00	3,80	9,80	1	
LACOTE	57 364,76	57 364,76	2 701,05	60 065,81	6,00	2,00	8,00	4	Manque acte engagement
PHILIBERT	49 780,09	49 780,09	2 215,24	51 995,33	6,00	3,20	9,20	2	Quantités modifiées
FAUCHON	53 121,23	53 121,23	3 192,07	56 313,30	6,00	2,60	8,60	3	

Critère 1 Valeur technique	LAPIERRE	LACOTE	PHILIBERT	FAUCHON
Moyen entreprise	5,00	5,00	5,00	5,00
Moyens en personnels et matériels	3,00	3,00	3,00	3,00
Provenance fournitures	2,00	2,00	2,00	2,00
NOTE / 10	10,00	10,00	10,00	10,00
NOTE PONDEREE 60 %	6,00	6,00	6,00	6,00

LOT N°2 : Charpente Couverture Zinguerie Montant estimation HT : 25 300 euros

Entreprises	A l'ouverture des plis € HT	Après vérification € HT	Option HT	Base + option HT	Critère 1 technique 60 %	Critère 2 offre prix 40 %	Note totale	Classement
BEAUPERTUIT	19 830,51	19 830,51			6,00	3,80	9,80	1
BEZACIER	21 265,61	21 265,61			6,00	3,20	9,20	2

Critère 1 Valeur technique	BEAUPERTUIT	BEZACIER
Moyen entreprise	5,00	5,00
Moyens en personnels et matériels	3,00	3,00
Provenance fournitures	2,00	2,00
NOTE / 10	10,00	10,00
NOTE PONDEREE 60 %	6,00	6,00

LOT N°3 : Façades Montant estimation HT : 5 000 euros

Entreprises	A l'ouverture des plis € HT	Après vérification € HT	Option HT	Base + option HT	Critère 1 technique 60 %	Critère 2 offre prix 40 %	Note totale	Classement	Observations
-------------	-----------------------------	-------------------------	-----------	------------------	--------------------------	---------------------------	-------------	------------	--------------

GIRARDET	5 390,75	5 390,75			6	3.80	9.80	1	
LACOTE	7 349,66	7 349,66			6	2.60	8.60	3	Manque acte engagement
FERNANDEZ	6 525,26	6 525,26			6	3.20	9.20	2	

Critère 1 Valeur technique	GIRARDET	LACOTE	FERNANDEZ
Moyen entreprise	5	5	5
Moyens en personnels et matériels	3	3	3
Provenance fournitures	2	2	2
NOTE / 10	10	10	10
NOTE PONDEREE 60 %	6	6	6

LOT N°4 : Menuiseries extérieures PVC porte entrée aluminium
estimation HT : 9 700 euros

Montant

Entreprises	A l'ouverture des plis € HT	Après vérification € HT	Option HT	Base + option HT	Critère 1 technique 60 %	Critère 2 offre prix 40 %	Note totale	Classement	Observations
PONTILLE	11 209,00	11 209,00			5.94	3.80	9.74	1	
PUTANIER	13 522,51	13 522,51			6.00	2.00	8.00	4	
LD MENUISERIE	10 947,29	10 947,29			5.88	3.20	9.08	2	Quantités modifiées
BERTRAND SAYET	13 478,00	13 478,00			5.94	2.60	8.54	3	

Critère 1 Valeur technique	PONTILLE	PUTANIER	LD MENUISERIE	BERTRAND SAYET
Moyen entreprise	4.90	5	4.80	4.90
Moyens en personnels et matériels	3.00	3.00	3.00	3.00
Provenance fournitures	2.00	2.00	2.00	2.00
NOTE / 10	9.90	10.00	9.80	9.90
NOTE PONDEREE 60 %	5.94	6.00	5.88	5.94

LOT N°5 : Menuiseries intérieures Montant estimation HT : 7 400 euros

Entreprises	A l'ouverture des plis € HT	Après vérification € HT	Option HT	Base + option HT	Critère 1 technique 60 %	Critère 2 offre prix 40 %	Note totale	Classement
LD MENUISERIE	7 841,33	7 841,33			6	3.80	9.80	1

Critère 1 Valeur technique	LD MENUISERIE
Moyen entreprise	5
Moyens en personnels et matériels	3
Provenance fournitures	2
NOTE / 10	10
NOTE PONDEREE 60 %	6

LOT N°6 : Cloisons Doublages Isolation Peinture Montant estimation HT : 25 900 euros

Entreprises	A l'ouverture des plis € HT	Après vérification € HT	Option HT	Base + option HT	Critère 1 technique 60 %	Critère 2 offre prix 40 %	Note totale	Classement
Laurent Villecourt	22 394,96	22 394,96			5.34	2.60	7.94	3
Petrus Cros	40 112,04	40 112,04			5.34	0.20	5.54	7
Guillermain	25 735,54	25 735,54			5.34	0.80	6.14	6
Lapierre Franck	20 813,54	20 813,54			6.00	3.20	9.20	1
Lombard	25 561,27	25 561,27			5.34	1.40	6.74	5

Menis	20 454,58	20 454,58			5.34	3.80	9.14	2
Aubonnet	23 723,58	23 723,58			5.34	2.00	7.34	4

Critère 1 Valeur	Laurent Villecourt	Petrus Cros	Guillermain	Lapierre Franck	Lombard	Menis	Aubonnet
Moyen entreprise	5	5	5	5	5	5	5
Moyens en personnels et matériels	3	3	3	3	3	3	3
Provenance fournitures	0.90	0.90	0.90	2	0.90	0.90	0.90
NOTE / 10	8.90	8.90	8.90	10	8.90	8.90	8.90
NOTE PONDEREE 60 %	5.34	5.34	5.34	6	5.34	5.34	5.34

LOT N°7 : Carrelage Faïences Montant estimation HT : 19 700 euros

Entreprises	A l'ouverture des plis € HT	Après vérification € HT	Option HT	Base + option HT	Critère 1 technique 60 %	Critère 2 offre prix 40 %	Note totale	Classement
André Perez	20 481,12	20 481,12			6	3.20	9.20	2
CD Céram	22 486,24	22 486,24			6	1.40	7.40	5
Aubonnet	20 816,90	20 816,90			6	2.60	8.60	3
Michelland	24 997,88	24 997,88			6	0.80	6.80	6
Archinbaud	20 995,30	20 995,30			6	2.00	8.00	4
Gosetto frères	18 867,81	18 867,81			6	3.80	9.80	1

Critère 1 Valeur	André Perez	CD Céram	Aubonnet	Michelland	Archinbaud	Gosetto frères
Moyen entreprise	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00
Moyens en personnels et matériels	3.00	3.00	3.00	3.00	3.00	3.00
Provenance fournitures	2.00	2.00	2.00	2.00	2.00	2.00
NOTE / 10	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00
NOTE PONDEREE 60 %	6.00	6.00	6.00	6.00	6.00	6.00

LOT N°8 : Mettallerie Serrurerie Montant estimation HT : 500 euros

Entreprises	A l'ouverture des plis € HT	Après vérification € HT	Option HT	Base + option HT	Critère 1 technique 60 %	Critère 2 offre prix 40 %	Note totale	Classement
PONTILLE	2 058,00	2 058,00			6.00	3.80	9.80	1
CHERPIN	4 928,00	4 928,00			6.00	3.20	9.20	2

Critère 1 Valeur	PONTILLE	CHERPIN
Moyen entreprise	5	5
Moyens en personnels et matériels	3	3
Provenance fournitures	2	2
NOTE / 10	10	10
NOTE PONDEREE 60 %	6	6

LOT N°9 : Electricité Montant estimation HT : 10 700 euros

Entreprises	A l'ouverture des plis € HT	Après vérification € HT	Option HT	Base + option HT	Critère 1 technique 60 %	Critère 2 offre prix 40 %	Note totale	Classement	Observations
ROCHARM	11 705,00	11 705,00			6.00	2.00	8.00	4	
JACQUET	9 978,65	9 978,65			6.00	2.60	8.60	3	
THEVELEC	8 960,07	8 960,07			6.00	3.80	9.80	1	
DUGELET	9 646,76	9 495,96			6.00	3.20	9.20	2	Moins value estimée

Critère 1 Valeur	ROCHARM	JACQUET	THEVELEC	DUGELET
Moyen entreprise	5.00	5.00	5.00	5.00
Moyens en personnels et matériels	3.00	3.00	3.00	3.00

Provenance fournitures	2.00	2.00	2.00	2.00
NOTE / 10	10.00	10.00	10.00	10.00
NOTE PONDEREE 60 %	6.00	6.00	6.00	6.00

LOT N°10 : Plomberie Sanitaire Montant estimation HT : 18 000 euros

Entreprises	A l'ouverture des plis € HT	Après vérification € HT	Option HT	Base + option HT	Critère 1 technique 60 %	Critère 2 offre prix 40 %	Note totale	Classement	Observations
DARPHIN	20 035.85	20 035.85			6.00	3.20	9.20	2	
LEPINE	23 396.55	23 396.55			6.00	2.60	8.60	3	
PALLUET FRERES	18 833.83	18 898.23			6.00	3.80	9.80	1	Erreur de calcul dans Dpgf
DESBENOIT	27 854.84	27 854.84			6.00	2.00	8.00	4	

Critère 1 Valeur technique	DARPHIN	LEPINE	PALLUET FRERES	DESBENOIT
Moyen entreprise	5.00	5.00	5.00	5.00
Moyens en personnels et matériels	3.00	3.00	3.00	3.00
Provenance fournitures	2.00	2.00	2.00	2.00
NOTE / 10	10.00	10.00	10.00	10.00
NOTE PONDEREE 60 %	6.00	6.00	6.00	6.00

LOT N°11 : Chauffage Ventilation Montant estimation HT : 29 000 euros

Entreprises	A l'ouverture des plis € HT	Après vérification € HT	Option HT	Base + option HT	Critère 1 technique 60 %	Critère 2 offre prix 40 %	Note totale	Classement	Observations
DARPHIN	30 006.20	30 006.20			6.00	3.80	9.80	1	
LEPINE	34 377.56	34 377.56			6.00	2.60	8.60	3	
PALLUET FRERES	31 696.31	31 844.37			6.00	3.20	9.20	2	Erreur de calcul dans Dpgf
DESBENOIT	42 766.59	42 766.59			6.00	2.00	8.00	4	

Critère 1 Valeur technique	DARPHIN	LEPINE	PALLUET FRERES	DESBENOIT
Moyen entreprise	5.00	5.00	5.00	5.00
Moyens en personnels et matériels	3.00	3.00	3.00	3.00
Provenance fournitures	2.00	2.00	2.00	2.00
NOTE / 10	10.00	10.00	10.00	10.00
NOTE PONDEREE 60 %	6.00	6.00	6.00	6.00

Considérant que toutes les formalités relatives à la passation du marché ont bien été respectées ;

Qu'au regard du rapport d'analyses des offres dressé par AM Conception Sylvie MAYOR, architecte DPLG, Mme le Maire propose de retenir les offres des entreprises qui obtiennent le plus de points au regard des critères de jugement du règlement de consultation :

- Lot n°1 : Entreprise Lapiere de Belmont de la Loire (note 9.80 /10)
- Lot n°2 : Entreprise Beaupertuit de Le Cergne (note 9.80 /10)
- Lot n°3 : Entreprise Girardet de Thizy Les Bourgs (note 9.80/10)
- Lot n°4 : Entreprise Pontille de Le Cergne (note 9.74/10)
- Lot n°5 : Entreprise LD Menuiserie d'Arcinges (note 9.80/10)
- Lot n° 6 : Entreprise Lapiere Franck de Sevelinges (note 9.20/10)
- Lot n° 7 : Entreprise Gosetto Frères de Roanne (note 9.80/10)
- Lot n° 8 : Entreprise Pontille de Le Cergne (note 9.80/10)
- Lot n°9 : Entreprise Thevelec de Thizy Les Bourgs (note 9.80/10)
- Lot n°10 : Entreprise Palluet Frères de ST Cyr de Favières (note 9.80/10)
- Lot n°11 : Entreprise Darphin de Cours (note 9.80/10)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** le marché des travaux d'extension de la salle de basket ;
- **DECIDE** d'attribuer les lots du marché à :
- Lot n°1 : Entreprise Lapiere de Belmont de la Loire (note 9.80 /10) pour un montant de 45 334,09 euros HT ;
- Lot n°2 : Entreprise Beupertuit de Le Cergne (note 9.80 /10) pour un montant de 19 830,51 euros HT ;
- Lot n°3 : Entreprise Girardet de Thizy Les Bourgs (note 9.80/10) pour un montant de 5 390,75 euros HT ;
- Lot n°4 : Entreprise Pontille de Le Cergne (note 9.74/10) pour un montant de 11 209,00 euros HT
- Lot n°5 : Entreprise LD Menuiserie d'Arcinges (note 9.80/10) pour un montant de 7 841,33 euros HT ;
- Lot n° 6 : Entreprise Lapiere Franck de Sevelinges (note 9.20/10) pour un montant de 20 813,54 euros HT ;
- Lot n° 7 : Entreprise Gosetto Frères de Roanne (note 9.80/10) pour un montant de 18 867,81 euros HT ;
- Lot n° 8 : Entreprise Pontille de Le Cergne (note 9.80/10) pour un montant de 2 058,00 euros HT ;
- Lot n°9 : Entreprise Thevelec de Thizy Les Bourgs (note 9.80/10) pour un montant de 8 960,07 euros HT ;
- Lot n°10 : Entreprise Palluet Frères de ST Cyr de Favières (note 9.80/10) pour un montant de 18 898,23 euros HT ;
- Lot n°11 : Entreprise Darphin de Cours (note 9.80/10) pour un montant de 30 006,20 euros HT.
- **DIT** que la dépense sera inscrite au BP communal 2020 opération n°134 ;
- **AUTORISE** Le Maire ou son représentant, à signer le marché avec l'entreprise retenue ainsi que tous autres documents s'y rapportant.

DELIBERATION N° 2020-007 / 12 : POUR CONTRE : 0 ABSENTION : 0
REGIME INDEMNITAIRE DES REGISSEURS DE RECETTES « REGIE DE RECETTES DE LOCATIONS
DES CHALETS DE LOISIRS ET DES SALLES » :

Vu l'instruction codificatrice du 21 avril 2006 relative aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités et des établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'une indemnité de responsabilité peut être attribuée aux régisseurs de recettes et que les taux de l'indemnité sont fixés par délibération dans la limite des taux en vigueur pour les régisseurs des collectivités locales. Le cas échéant, une indemnité de responsabilité peut également être allouée aux suppléants dans les conditions prévues par l'instruction du 21 avril 2006.

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 29 novembre 2016 décidant d'allouer une indemnité au régisseur des recettes de la salle communale et la délibération du 30 septembre 2019 instituant un regroupement de régies de recettes pour la location des chalets de loisirs et des salles

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'allouer à Madame Maryse COMBIER, régisseur de recettes « Régie de recettes de locations des chalets de loisirs et des salles », une indemnité de 110 Euros qui sera versée annuellement, à compter du 1^{er} janvier 2020.

- **DIT** qu'une indemnité de responsabilité pourra, le cas échéant, être allouée à Madame Isabelle AUBONNET, régisseur suppléant, en cas d'absence prolongée de Madame Maryse COMBIER.

- **CHARGE** Madame le Maire d'arrêter le montant à verser à Madame Isabelle AUBONNET, régisseur suppléant, dans les conditions prévues par l'instruction du 21 avril 2006.

- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 6225 du budget de la commune.

DELIBERATION N° 2020-008 / 12 : POUR CONTRE : 0 ABSENTION : 0

AUTORISATION PAIEMENT FACTURES INVESTISSEMENT ENTRE LE 1ER JANVIER 2020 ET AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020:

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la facture de l'entreprise Dugelet pour un montant de 3 588 euros TTC pour le chauffage de la salle communale n'a pas encore été payée. Cette dépense doit être imputée au chapitre 23 de l'opération 105 et il n'y a aucun reste à réaliser 2019 sur 2020 sur cette opération.

Madame le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 – art. 37 (VD).

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé au Conseil Municipal de permettre à Madame le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % avant l'adoption du budget principal qui devra intervenir avant le 30 avril 2020 pour cette année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** jusqu'à l'adoption du budget primitif 2020, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

- **AUTORISE** Mme le Maire à payer la facture de l'entreprise Dugelet pour un montant de 3 588 euros TTC sur l'opération 105 salle communale.

DELIBERATION N° 2020-009 / 12 : POUR CONTRE : 0 ABSENTION : 0

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ENERGIE, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE - CONVENTION AVEC LE SIEL :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal :

CONSIDERANT que le SIEL-Territoire d'Énergie Loire est coordonnateur d'un groupement d'achat d'électricité, de gaz, et de bois ;

CONSIDERANT l'intérêt d'élargir l'objet du groupement actuel à toute énergie, d'une part, et à tout organisme public du département, d'autre part ;

CONSIDERANT les besoins de la collectivité pour l'achat d'énergie(s) ;

CONSIDERANT que pour l'énergie considérée seuls les contrats transférés au SIEL-TE Loire entrent dans le groupement au libre choix de la commune ;

CONSIDERANT que seule l'énergie transférée pourra faire l'objet d'un appel de cotisation conformément à la convention de groupement ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'adhésion aux énergies suivantes :

Adhésion en cours	Nouvelle adhésion
<input checked="" type="checkbox"/> Electricité	<input type="checkbox"/> Electricité
<input type="checkbox"/> Gaz naturel	<input type="checkbox"/> Gaz naturel
	<input type="checkbox"/> Bois granulés

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune au groupement d'achat selon les modalités sus mentionnées ;
- **APPROUVE** la convention de groupement d'achat modifiée ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier.

DELIBERATION N° 2020-010 / 12 : POUR CONTRE : 0 ABSENTION : 0
DETR 2020 - SOL SPORTIF SALLE DE BASKET :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de refaire le sol sportif de la salle de basket. Ce sol a plus de 20 ans et devient dangereux pour les joueurs du fait de son usure très importante : plus d'amortissant, risque de glissade. Au niveau hygiène, il n'est plus aux normes et devient dangereux lorsque les joueurs chutent et se brûlent de leur glissade.

Une rencontre a eu lieu avec l'entreprise Gerflor, spécialiste au niveau de la fourniture des sols sportifs et un devis a été demandé à l'entreprise Aubonnet de Cours, pour un montant de 35 024.56 euros HT.

Madame le Maire signale au Conseil Municipal, que la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), au titre de l'année 2020, est ouverte et que ce projet pourrait faire l'objet d'une demande de subvention dans le cadre de la DETR 2020.

Le plan de financement sera le suivant :

Montant du projet :	35 024.56 euros HT
Subvention demandés DETR 2020	28 019.00 euros
Autofinancement	7 005.56 euros HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet de changement du sol sportif de la salle de basket, pour un montant de 35 024.56 euros HT ;
- **SOLLICITE** une subvention, la plus élevée possible, dans le cadre de la DETR 2020 ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents afférents ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au BP communal 2020 opération 134.

DIVERS :

Mme le Maire :

1/ informe du départ d'un agent au 30/04/2020. La vacation de poste ainsi que la publication de l'offre d'emploi va être prochainement faite sur le site du CDG42. Ce poste pourra être ouvert à un contractuel ;

2/ présente les devis de Nature Bois et de Pontille pour divers petits travaux sur les bâtiments communaux ;

3/ dit qu'un arrêté communal va être pris très rapidement pour les nuisances des 2 roues motorisées au terrain de loisirs ;

4/ évoque l'entretien des chaudières à l'immeuble Dechavanne et radiants à la salle de basket

5/ informe de la demande de Johan Druère pour une subvention pour le 4L Trophy

6/ parle de la réunion publique pour la THD42 et signale que le support de cette réunion est disponible en mairie. Elle dit que la commune va avoir prochainement le label commune fibrée.

7/ Evoque la demande pour un aqua prêt pour la station d'épuration mais un nouveau diagnostic devra être réalisé car l'ancien date de 1999 ;

8/ Informe du courrier du Diocèse concernant la mise en place d'un défibrillateur à l'église ;

9/ Parle des tours de garde pour les élections municipales ;

10/ Remercie l'ensemble des conseillers municipaux pour ce mandat qui s'achève.

Puis l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.